

SEALIC

Vernis isolant à base de gomme laque naturelle
en solution dans l'alcool

- ✓ Incolore
- ✓ Isole les taches de goudron, de nicotine, de tanin, de colorant
- ✓ Isole les tags
- ✓ Isole la résine des conifères

Traitements
Particuliers
PRODUITS SPÉCIAUX



DEFINITION

Vernis à base de gomme laque naturelle en solution dans l'alcool, destiné à isoler des taches existantes sur les supports, avant travaux de peinture.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : neufs, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : à l'intérieur ou à l'extérieur.

DESTINATION : traitement localisé des taches après nettoyage et avant mise en peinture.

En intérieur : murs et plafonds.

En extérieur : façades ; éléments de construction en bois.

CONDITIONNEMENTS ET TEINTES

- Pot de 4 L. - Boîte de 1 L.
- Livré en incolore.

APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PRÉPARÉS :

conformément aux DTU en vigueur ou autre document applicable (cf. DoP - QR CODE) :

- parements de béton brut de décoffrage, de produits industriels en béton, panneaux-dalles de béton cellulaire,
 - béton ou maçonnerie d'éléments enduits au mortier de liant hydraulique,
 - panneaux de fibres ou particules à liant ciment,
 - briques et pierres de parement,
 - revêtements scellés ou collés de petits éléments de pâte de verre ou de carreaux de céramique,
 - enduits en plâtre, composants en plâtre de cloisons, doublages et plafonds (lisses ou cartonnés),
 - enduits de préparation des supports,
 - subjectiles bois et dérivés,
 - anciennes peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes au support.
- Supports spécifiques non mentionnés : nous consulter.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Dans tous les cas, les matériaux traités avec le vernis SEALIC doivent impérativement être recouverts d'un revêtement de peinture opaque. Le vernis SEALIC ne doit pas être recouvert d'un vernis incolore ou d'une lasure incolore ou teintée.

Ne pas appliquer SEALIC directement sur support alcalin : isoler avec une impression appropriée (CONFORPRIM EXTRA, VERSAFIX E ou S par exemple).

En intérieur :

Les solvants volatils contenus dans le produit peuvent créer provisoirement une odeur désagréable (veiller à bien ventiler les locaux durant et après l'application du produit).

Ne pas appliquer sur des bois contenant plus de 10 % d'humidité en masse.

Ne pas appliquer par température ambiante inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 70 %.

En extérieur :

Ne pas appliquer sur des bois contenant plus de 18 % d'humidité en masse.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80 %.

Note : le traitement localisé des taches n'empêche nullement le nettoyage préalable de ces dernières par tous moyens appropriés.

DILUTION : produit prêt à l'emploi.

MATÉRIEL :

Brosse ronde ou plate.

RENDEMENT SUPERFICIEL SPÉCIFIQUE :

10 à 12 m²/litre et par couche.

Rendement variable de 20 à 30 % en fonction de l'absorption, du relief des supports et du mode d'application.

TEMPS DE SECHAGE (à 23° C et HR = 50 %) :

Sec en surface : 20 minutes.

Sec apparent complet / recouvrable : 12 heures.

NETTOYAGE DU MATÉRIEL : à l'alcool dénaturé, immédiatement après usage.

NETTOYAGE ET PRÉPARATION DES FONDS :

conformes au NF DTU 59.1 ou au NF DTU 42.1.

MODE D'APPLICATION	Fonds alcalins (béton, mortiers de liants hydrauliques)	Fonds bruts faiblement alcalins (plâtre et dérivés), bois ⁽²⁾	Fonds peints
Impression ⁽¹⁾	CONFORPRIM EXTRA, VERSAFIX E...		⁽³⁾
Vernis isolant	1 ou 2 couches de SEALIC selon la nature de la tâche		
Impression	-		⁽³⁾
Intermédiaire/Finition	Se reporter à la fiche descriptive du produit ou système		

Il est impératif de consulter les Fiches Descriptives des Produits cités ci-dessus avant mise en peinture.

⁽¹⁾Impressions recommandées. Autres impressions possibles (nous consulter). ⁽²⁾sauf Western Red cedar. ⁽³⁾L'impression, obligatoire, peut être exécutée au choix avant ou après le vernis isolant SEALIC sur des supports non alcalins.

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

APTITUDE A L'USAGE :

Fonction générale : produit de construction ne relevant d'aucune norme ou spécification technique harmonisée.

Fonction particulière par référence à la norme NF T 30-805 :

- isolation des taches de nicotine, d'encre, de peinture (tags), de tanin et de goudron, etc,
- isolation des traces de résine des bois résineux (voire de sève des bois feuillus).

IDENTIFICATION :

Caractérisation selon NF T 36-005 : Famille I - 10a.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Extrait sec :

En poids : $34,1 \pm 2,0$ %.

En volume calculé : $28,4 \pm 2,0$ %.

Masse volumique : $0,88 \pm 0,05$ kg/dm³.

Point d'éclair : 35°C. Produit inflammable.

Présentation en pot : liquide fluide.

Aspect du feuil sec :

Brillant. Incolore, légèrement ambré.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Contrôle qualité : Les caractéristiques indiquées correspondent à celles, pertinentes, visées par le Fascicule normalisé FD T 30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU).

Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2015) et ISO 14001 (2015).

HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT

Sécurité en cas d'incendie : se reporter à la fiche descriptive et à la DoP du produit ou du système de finition.

Fiche de Données de Sécurité : accessible sur le site www.soframap.com ou www.quickfds.fr.

* **Emissions dans l'air en intérieur :** information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement C.

COV (Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) : valeur limite UE pour ce produit (cat. A/h) : 750 g/l. Ce produit contient max 600 g/l COV.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiel d'emploi : NF DTU 59.1 ou NF DTU 42.1.

Durée de vie : bon fonctionnement du revêtement auquel SEALIC est incorporé (cf. fiche descriptive du produit de finition concerné).

Entretien du revêtement auquel SEALIC est incorporé : voir la fiche descriptive du produit de finition concerné.

Enlèvement du revêtement : décapage par tous moyens appropriés. Nous consulter.

Recommandations relatives aux conditions de stockage après ouverture pour limiter la formation de résidus : nettoyer le couvercle et les parois verticales de l'emballage, fermer le pot hermétiquement et le stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité (durée de vie : 6 mois).

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI "CGE"

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances "DoP" s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon l'ancienne Directive européenne DPC N°89/106/CEE ou le Règlement RPC (UE) qui l'a remplacée, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité "FDS", l'ensemble accessible sur le site Internet www.soframap.com, et ce conformément à l'article 7.3 du RPC N°305/2011 pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes. Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des EPERS. Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements de construction est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique du système réalisé. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1er du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite "BtoB" et non "BtoC" de produits de construction et de décoration).

Date de création : octobre 1996

Date de révision : juillet 2017

Indice de révision : 09